

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3034

5 novembre 2015

SOMMAIRE

Batitec S.à.r.l.	145586	Charterhouse Poppy V	145623
Bellux S.à r.l.	145586	Charterhouse Poppy VI	145624
Benton Investments S.A.	145586	Charterhouse Stone S.à r.l.	145624
Bermonze Investissement S.A.	145587	Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l.	145626
Bestinver Sicav	145587	Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l.	145624
Beta Finances	145587	Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l.	145624
Betra Sàrl	145600	Collage Midco S.à r.l.	145627
Biname Investments S.A.	145587	Colt Group S.A.	145627
BLB-Transfer S.A.	145600	Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A.	145586
Bogey Investissements S.A.	145600	Consualia Dva S.A.	145627
Boutsen Aviation Luxembourg S.A.	145601	Consualia Odin S.A.	145628
Bova Invest S.A.	145601	Credit Suisse Global Infrastructure SCA SI- CAR	145628
Brasco Holding	145620	DayMen Acquisition S.A.	145601
Brook Rock Holdings	145620	Four Sixteen Holding S.A. SPF	145632
Business Contact Holding S.A.	145620	GJK Holdings V S.à r.l.	145587
Calcipar S.A.	145626	Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.	145622
Calico Immobilière S.A.	145629	Golelux S.à r.l.	145621
Calimar Property S.A.	145629	Immobilière Cité Judiciaire 2025 Sàrl	145623
Camping SIMMERSCHMELZ II S.à r.l.	145629	IRERE Industrial Holdings 1	145627
Capa S.A. SPF	145630	Jula S.A.	145628
Capivent S.A.	145631	Letsatsi Investments S.à r.l.	145620
Casual Dining Group	145621	Simar Overseas S.à.r.l.	145629
Centre d'Esthétique Carmen WOLLMERING S.à r.l.	145621	Société de Gestion Comptable S.à r.l.	145631
Charterhouse Nova I	145621	Stratus Invest	145600
Charterhouse Nova II	145622	Tragus Lux Holdings	145621
Charterhouse Poppy I	145622	TVG Invest	145632
Charterhouse Poppy II	145622	TVH Holding S.A.	145632
Charterhouse Poppy III	145623		
Charterhouse Poppy IV	145623		

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155256/10.

(150171354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Bellux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 175.538.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155257/10.

(150170998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Benton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.693.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155258/9.

(150171327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.884.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jean-Louis PETRUZZI, avec adresse professionnelle au 1, rue de la Côte, 57511 NORROY-LE-VENEUR, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015156021/25.

(150171911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155259/10.

(150170860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Bestinver Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 23 juin 2015

Le Conseil D'Administration prend note de la démission de M. Mario de la Fuente Muñoz en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil D'Administration décide de nommer M. Francisco Fernández Navarrete, résidant professionnellement au 8, Juan de Mena, 28014 Madrid, Spain, en tant que administrateur de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015155260/13.

(150171211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Beta Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 92.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015155261/11.

(150170792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Biname Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155263/9.

(150171170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GJK Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 200.048.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is GJK Holdings V S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class J (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), represented by:

a) twenty thousand five hundred (20,500) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

b) five hundred (500) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

- c) five hundred (500) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - d) five hundred (500) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - e) five hundred (500) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - f) five hundred (500) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - g) five hundred (500) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - h) five hundred (500) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - i) five hundred (500) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - j) five hundred (500) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
- all subscribed and fully paid-up.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company shall have a share premium account connected to the share capital account, which shall not be attached to any particular Class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The right and obligations of the shares belonging to the different Classes of Shares are identical, except to the extent otherwise provided for by the present Articles and the Law.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. For all other matters, to the extent necessary, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limits set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. The Class A Shares may not be redeemed.

7.2. Shares shall be redeemed and cancelled by Class of Shares in the reverse alphabetical order.

7.3. In the event of the redemption and cancellation of a whole Class of Shares (in the reverse alphabetical order), the holders of the Class of Shares being redeemed are entitled to an aggregate redemption price (the Redemption Price) in an amount determined by the board of managers or the sole manager, as applicable, and approved by the sole shareholder or general meeting of the shareholders, as applicable. Each holder of shares of the Class of Shares being redeemed shall be entitled to a portion of the Redemption Price in direct proportion to the number of shares held by such holder in said Class of Shares.

7.4. The Redemption Price shall not exceed the Available Amounts (as defined in article 7.5 below) and shall be based on an interim balance sheet of the Company.

7.5. Available Amounts means for the purpose of article 7.4 above the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the present Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim balance sheet of the Company (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be shareholder(s), appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutuum (with or without cause), by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Powers of the (board of) manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.2 of the Articles.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or email.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board in accordance with article 9.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 12. Liability of the managers. The manager(s) shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast

their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 16. Statutory / external auditors.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

16.3. The statutory / external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory / external auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

17.2. The general meeting of shareholders shall dispose of the balance of the annual net profits, subject to the provisions of the following paragraph 17.3. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them;

(b) then, the holders of Class B Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them;

(c) then, the holders of the Class C Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them;

(d) then, the holders of the Class D Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them;

(e) then, the holders of the Class E Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them;

(f) then, the holders of the Class F Class shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them;

(g) then, the holders of the Class G Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them,

(h) then, the holders of the Class H Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them;

(i) then, the holders of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them; and

(j) finally, the holders of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers or the sole manager, as applicable, pro-rata to their holding of Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (j) above shall apply *mutatis mutandis* to the holders of the preceding Class of Shares in the reverse alphabetic order (i.e., the Class I Shares and, once no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are outstanding).

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following additional conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with a meeting of the board of managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for:

- a) twenty thousand five hundred (20,500) Class A Shares;
- b) five hundred (500) Class B Shares;
- c) five hundred (500) Class C Shares;
- d) five hundred (500) Class D Shares;
- e) five hundred (500) Class E Shares;
- f) five hundred (500) Class F Shares;
- g) five hundred (500) class G Shares;
- h) five hundred (500) class H Shares;
- i) five hundred (500) class I Shares; and
- j) five hundred (500) class J Shares,

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand United States dollar (USD 25,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty-five thousand United States dollar (USD 25,000.-) is thus at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period;

Sara Hollinrake, born on September 5, 1970, in the United Kingdom, having her address at 35 Haraftis, Masteco, Apt 204, 4107 Lemesos, Cyprus, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period; and

2. The registered office of the Company is located at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (l'Associé unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privé, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est GJK Holdings V S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, déterminés librement par le/les gérant(s), se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital. Elle pourra prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe J (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales)

5.2 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) représenté par:

a) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;

- b) cinq cents (500) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - c) cinq cents (500) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - d) cinq cents (500) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - e) cinq cents (500) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - f) cinq cents (500) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - g) cinq cents (500) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - h) cinq cents (500) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - i) cinq cents (500) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
 - j) cinq cents (500) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune;
- toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 La Société aura un compte de prime d'émission en relation avec le compte de capital social, qui ne sera rattaché à aucune Classe de Parts Sociales en particulier.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les droits et obligations des parts sociales des différentes Classes de Parts Sociales sont identiques, sauf provision contraire des présents Statuts et de la Loi.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.6 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Pour toutes les autres questions, lorsque cela s'avère nécessaire, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.8 Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en exprime la demande.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 7. Les Parts Sociales de Classe A ne peuvent être rachetées.

7.2 Les parts sociales devront être rachetées et annulées par Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé.

7.3 En cas de rachat et annulation de toute une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé), les propriétaires de la Classe de Parts Sociales rachetée ont droit à un prix de rachat total (le Prix de Rachat), d'un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, et approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas. Chaque propriétaire de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée aura droit à une part du Prix de Rachat directement proportionnelle au nombre de parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales qu'il détient.

7.4 Le Prix de Rachat ne doit pas être supérieur aux Montants Disponibles (tel que défini à l'article 7.5 ci-dessous), et doit être basé sur un bilan intérimaire de la Société.

7.5 Montants Disponibles signifie, pour les besoins de l'article 7.4 ci-dessus, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts, augmentés (i) de toute réserve librement distribuable (en tout état de cause, incluant la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Classes de Parts Sociales rachetées et annulées, mais réduits par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme affectée à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la

Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrit dans le bilan intermédiaire concerné de la Société (en tout état de cause, sans double comptage).

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Le ou les gérant(s) est/sont révocable(s) à n'importe quel moment ad nutuum (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 9. Pouvoirs du gérant/conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.4 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

12. Responsabilité des gérants. Le/les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 Sans préjudice des articles 13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par voie de résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui se tiendra dans le délai imparti par la Loi.

Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

16.2 Quand la Loi le requiert, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4 Le(s) commissaire(s) / réviser(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, selon les provisions du paragraphe 17.3 suivant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intérimaires incluses, doivent être effectuées conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux;

(b) puis, les propriétaires de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux;

(c) ensuite, les propriétaires de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux;

(d) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux;

(e) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par eux;

(f) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux;

(g) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux;

(h) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux;

(i) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux; et

(j) enfin, les propriétaires de Parts Sociales de Classe J recevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux propriétaires de parts sociales de la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inversé (soit, les Parts Sociales de Classe I et, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions supplémentaires suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution s'avère être inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

19.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- a) vingt mille cinq cents (20.500) Parts Sociales de Classe A;
- b) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- c) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe C;
- d) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D;
- e) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe E;
- f) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe F;
- g) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe G;
- h) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe H;
- i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I; et
- j) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J,

et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) qui seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

Le montant total de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) est à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée;
2. Sara Hollinrake née le 5 septembre 1970 au Royaume-Uni, résidant au 35 Haraftis, Masteco, Apt 204, 4107 Lemesos, Cyprus, est nommée en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée
3. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le représentant de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155442/668.

(150171541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Betra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 128.766.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155262/10.

(150171350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

BLB-Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 106.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155264/9.

(150171119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Stratus Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.643.

1- Par résolutions prises en date du 13 mai 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2- Par résolutions prises en date du 26 juillet 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

3- Par résolutions prises en date du 9 octobre 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

4- Par résolutions prises en date du 6 août 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L - 2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156429/26.

(150171942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Bogey Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.204.

Madame Liliya Dudnik, administrateur, demeure désormais au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015155265/10.

(150170900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Boutsen Aviation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.030.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 15 septembre 2015

La liquidation de la société BOUTSEN AVIATION LUXEMBOURG S.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 22 juillet 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 15 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gestor Société Fiduciaire

Référence de publication: 2015155266/16.

(150171404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Bova Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOVA INVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155267/11.

(150171476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

DayMen Acquisition S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.320,04.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.381.

—
In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

A. STICHTING DAYMEN ACQUISITION, a Dutch Foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at I 097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200 and registered with the Dutch trade registry under number 61680680 (the "Stichting");

B. GE CORPORATE FINANCE BANK SCA, LONDON BRANCH, a company organized and existing with limited liability under the laws of France with RCS number 479 432 312, authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel and subject to limited regulation by the Financial Services Authority, having its registered office at 8/10 Throgmorton Avenue, London EC2N 2DL GB, United Kingdom;

C. GE CAPITAL EQUITY INVESTMENTS, INC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06851, United States of America;

D. BANK OF MONTREAL, a company organized and existing under the laws of Canada, having its registered office at First Canadian Place, 100 King Street West, 21st Floor, Toronto, Ontario M5X 1A1, Canada;

E. GE CANADA FINANCE HOLDING COMPANY, a company organized and existing under the laws of Canada, with its registered office at 123, Front Street West, Suite 1400, Toronto, Ontario M5J 2M2 Canada;

F. BOI -IF SERVICES No.5 COMPANY, a company organized and existing under the laws of the republic of Ireland, with its registered office at Bank of Ireland, 40, Mespil Road, Dublin 4, Ireland;

G. WALNUT & VINE PROPERTIES II, LLC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at James R. Hubbard, 38, Fountain Square Plaza, Md 10at 76, Cincinnati, OH 45263, United States of America;

H. MGEC GLOBAL ASSETS 3 LTD, a company organized and existing under the laws of Bermuda, with its registered office at 22nd floor, Sila Tower, Sowwah Square, PO Box 47553, Abu Dhabi, UAE;

I. AEA MIDDLE MARKET DEBT FUND II LP, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at Two Stamford Plaza, 15th floor, 281 Tressor Boulevard, Stamford, CT 06901, United States of America;

J. DAYMEN MANAGEMENT, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 200 Bellevue Parkway, Suite 210, Wilmington, Delaware 19809, United States of America;

K. Mr. Thomas R. Sandler born on December 16, 1946 in New York, United States of America, residing at 896 Anaconda CT, Castle Rock CO 80108, United States of America ("Director 1");

L. Mr. Kevin A. Macdonald born on September 17, 1960 in New Hampshire, United States of America, residing at 90 Seaward Road, Wellesley MA 02481, United States of America ("Director 2");

M. Mr. Brian Unmacht born on February 14, 1960 in Washington, United States of America, residing at 4402 Country Club Drive NE, Tacoma WA 98422, United States of America ("Director 3");

N. Mr. Adam Levin born on June 25, 1957 in Pennsylvania, United States of America, residing at 2473 Ginger Wren RD, Cleveland OH 44124, United States of America ("Director 4" together with Director 1, Director 2, and Director 3, the "Directors");

(all together being hereafter referred to as the "Shareholders")

all represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains, acting as agent and attorney in fact

by virtue of fourteen (14) proxies under private seal given on 28 and 29 July 2015 as well as on 3, 4, 5, 6 and 7 August 2015, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the Shareholders of the Company were duly convened by convening notices sent on 29 July 2015 indicating the agenda, date, location and time of the general meeting.

Such parties, represented as above stated, declare that they currently hold all the shares of DayMen Acquisition S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 191.381 by a deed enacted by Maître Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3546 dated 25 November 2014 (the "Company"). The Company's articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg on 6 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3883 dated 15 December 2014.

The agenda is as follows:

Agenda

1. To authorise the decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty-eight eurocents (EUR 0.88) so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand two hundred ninety euro (EUR 31,290.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) redeemable shares (the "Common Shares"), four thousand seven hundred fifty (4,750) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"), four thousand seven hundred fifty (4,750) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"), four thousand seven hundred fifty (4,750) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"), four thousand seven hundred fifty (4,750) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares" and together with the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares and the Class A3 Preferred Shares, the "Class A Preferred Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B1 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B1 Preferred Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B2 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B2 Preferred Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B3 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B3 Preferred Shares") and two thousand five hundred (2,500) class B4 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B4 Preferred Shares" and together with the Class B1 Preferred Shares, the Class B2 Preferred Shares and the Class B3 Preferred Shares, the "Class B Preferred Shares") with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand two hundred eighty-nine euros and twelve eurocents (EUR 31,289.12), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B1 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B2 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B3 Preferred Shares and two thousand five hundred (2,500) Class B4

Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by the repurchase and cancellation of eighty-eight (88) Class A Preferred Shares, proportionally across each Class A Preferred Shares, all held by Mr Brian Unmacht.

2. To redeem (i) 22 Class A4 Preferred Shares, (ii) 22 Class A3 Preferred Shares, (iii) 22 Class A2 Preferred Shares, and (iv) 22 Class A1 Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Redeemed Shares") held by Brian Unmacht at an aggregate redemption price of eighty-eight eurocents (EUR 0.88) consisting of the fair market value of said shares as determined by the board of directors of the Company (the "Board of Directors") as at 29 July 2015.

3. To cancel the Redeemed Shares so as to reduce the number of Class A Preferred Shares from four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A4 Preferred Shares, to four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

4. To acknowledge the waiver by the remaining holders of Class A Preferred Shares to exercise their right to exit the Company at the redemption price and conditions offered to Brian Unmacht and approve the redemption price and conditions offered to Brian Unmacht. Therefore, the remaining holders of Class A Preferred Shares waive their right to an equal treatment among shareholders within the Company for purposes of this exit.

5. To increase the Company's share capital by an amount of thirty euros and ninety-two eurocents (EUR 30.92), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand two hundred eighty-nine euros and twelve eurocents (EUR 31,289.12), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B1 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B2 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B3 Preferred Shares and two thousand five hundred (2,500) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand three hundred twenty euros and four eurocents (EUR 31,320.04), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A1 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A2 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A3 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A4 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B1 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B2 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B3 Preferred Shares and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

6. To issue ninety-five (95) Class A1 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A2 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A3 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each so as to raise the total number of Class A1 Preferred Shares to four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A1 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A2 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A3 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A4 Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

7. To accept the subscription of ninety-five (95) Class A1 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A2 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A3 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by DayMen Management LLC by a contribution in cash.

8. To acknowledge the waiver by the remaining holders of the Class A Preferred Shares of their preferential subscription rights.

9. To issue six hundred seventy-eight (678) Class B1 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B2 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B3 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each so as to raise the total number of Class B1 Preferred Shares to three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B1 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B2 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B3 Preferred Shares and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B4 Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

10. To accept the subscription of one hundred sixty (160) Class B1 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B2 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B3 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by DayMen Management LLC by a contribution in cash.

11. To accept the subscription of two hundred ten (210) Class B1 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B2 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B3 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by Kevin A. Macdonald by a contribution in cash.

12. To accept the subscription of one hundred fifty-four (154) Class B1 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B2 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B3 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by Thomas Sandler by a contribution in cash.

13. To accept the subscription of one hundred fifty-four (154) Class B1 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B2 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B3 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by Adam Levin by a contribution in cash.

14. To acknowledge the waiver by the remaining holders of the Class B Preferred Shares of their preferential subscription rights.

15. To approve the report of the Board of Directors for the purpose of article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law") and determination of an authorized share capital of one million euros (EUR 1,000,000.-).

16. To authorise the Board of Directors to suppress, waive or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders provided by law to the extent the Board of Directors deems such suppression, waiver or limitation advisable for any issuance or issuances of shares within the scope of the Company's authorized share capital.

17. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 16) and which shall now read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand three hundred twenty euros and four eurocents (EUR 31,320.04) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) redeemable shares (the "Common Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A1 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A2 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A3 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A4 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares" and together with the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares and the Class A3 Preferred Shares, the "Class A Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B1 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B1 Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B2 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B2 Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B3 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B3 Preferred Shares") and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B4 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B4 Preferred Shares" and together with the Class B1 Preferred Shares, the Class B2 Preferred Shares and the Class B3 Preferred Shares, the "Class B Preferred Shares") with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 For the purpose of these Articles, the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares are referred to as the "Preferred Shares". The Preferred Shares and the Common Shares are referred to as the "Shares". The holders of Class A Preferred Shares are referred to as the "Class A Preferred Shareholders", the holders of Class B Preferred Shares are referred to as the "Class B Preferred Shareholders" and the holders of Common Shares are referred to as the "Common Shareholders". The Class A Preferred Shareholders and the Class B Preferred Shareholders are referred to as the "Preferred Shareholders". The Preferred Shareholders and the Common Shareholders are hereafter referred to as the "Shareholders".

5.3 The authorised share capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-), to be divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A1 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A2 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A3 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A4 Preferred Shares and twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B1 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B2 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B3 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01), with the same rights as the existing shares.

5.4 The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the publication date of this delegation of authority or the decision to renew such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase on one or more occasions the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised capital. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions for any such share capital increase and the issuance of new shares, more specifically (i) when the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be issued, (ii) the number of new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares to be issued, (iii) the subscription and payment formalities for the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares, (iv) whether the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be issued with or without an issue premium, and (v) whether the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be paid up in cash or in kind. When issuing new shares further to these powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or waive the pre-emptive (subscription) right of the existing shareholder(s).

5.5 After each such increase of the subscribed share capital, as described above, these Articles shall be amended accordingly.

5.6 The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or shareholder of the Company, the power to accept subscriptions and receive payments for new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares issued further to the abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the share capital increase.

5.7 In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to Shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve (as defined below)."

18. To approve the transfer of eight (8) Class A1 Preferred Shares, eight (8) Class A2 Preferred Shares, eight (8) Class A3 Preferred Shares, and eight (8) Class A4 Preferred Shares from Thomas R. Sandler to Kevin A. Macdonald by fifty percent (50%) of the Shareholders excluding the Stichting and the Directors (the "Class A Majority").

19. To authorise each member of the Board of Directors, acting individually, to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the proposed resolutions and to sign and execute any document in connection therewith, including the update of the Company's share register.

20. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders RESOLVED to authorise the decrease the share capital of the Company by an amount of eighty-eight eurocents (EUR 0.88) so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand two hundred ninety euro (EUR 31,290.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A4 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B1 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B2 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B3 Preferred Shares and two thousand five hundred (2,500) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand two hundred eighty-nine euros and twelve eurocents (EUR 31,289.12), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B1 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B2 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B3 Preferred Shares and two thousand five hundred (2,500) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares held by Brian Unmacht.

Shareholders participating	All Shareholders
Votes in favor	3,129,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to redeem the Redeemed Shares held by Brian Unmacht at an aggregate redemption price of eighty-eight eurocents (EUR 0.88) consisting of the fair market value of said shares as determined by the Board of Directors as at 29 July 2015.

Shareholders participating	All Shareholders
Votes in favor	3,129,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

The reimbursement to Brian Unmacht may only take place in accordance with the respect of the rights of the Company's creditors provided for under article 69 (3) of the Law.

For the purpose of this deed, Brian Unmacht shall no longer be qualified as Shareholder in the following resolutions.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to cancel the Redeemed Shares so as to reduce the number of Class A Preferred Shares from, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750), Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750), Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred fifty (4,750) Class A4 Preferred Shares, to four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Shareholders participating	All Shareholders
Votes in favor	3,129,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fourth resolution

The remaining holders of Class A Preferred Shares expressly waive their right to exit the Company at the redemption price and conditions offered to Brian Unmacht and approve the redemption price and conditions offered to Brian Unmacht. Therefore, the remaining holders of Class A Preferred Shares waive their right to an equal treatment among shareholders within the Company for purposes of this exit.

Shareholders participating	Holders of Class A Preferred Shares
Votes in favor	18,912
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fifth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of thirty euros and ninety-two eurocents (EUR 30.92), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand two hundred eighty-nine euros and twelve eurocents (EUR 31,289.12), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A1 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A2 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A3 Preferred Shares, four thousand seven hundred twenty-eight (4,728) Class A4 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B1 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B2 Preferred Shares, two thousand five hundred (2,500) Class B3 Preferred Shares and two thousand five hundred (2,500) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand three hundred twenty euros and four eurocents (EUR 31,320.04), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Common Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A1 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A2 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A3 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A4 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B1 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B2 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B3 Preferred Shares and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Sixth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to issue ninety-five (95) Class A1 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A2 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A3 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each so as to raise the total number of Class A1 Preferred Shares to four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A1 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A2 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A3 Preferred Shares, four thousand eight hundred twenty-three (4,823) Class A4 Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription of ninety-five (95) Class A1 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A2 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A3 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by DayMen Management LLC by a contribution in cash in an amount of three euros and eighty eurocents (EUR 3.80).

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of DayMen Management LLC, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of DayMen Management LLC to ninety-five (95) Class A1 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A2 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A3 Preferred Shares, ninety-five (95) Class A4 Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares.

The remaining holders of the Class A Preferred Shares, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here above.

Shareholders participating

Holders of
the Class A
Preferred
Shares

Votes in favor	18,912
Votes against	0
Votes abstaining	0

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Eighth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to issue six hundred seventy-eight (678) Class B1 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B2 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B3 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each so as to raise the total number of Class B1 Preferred Shares to three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B1 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B2 Preferred Shares, three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B3 Preferred Shares and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) Class B4 Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Shareholders participating

Holders of
Common
Shares

Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Ninth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to accept the subscription of six hundred seventy-eight (678) Class B1 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B2 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B3 Preferred Shares, six hundred seventy-eight (678) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each by a contribution in cash in an amount of twenty-seven euros and twelve eurocents (EUR 27.12) as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of DayMen Management LLC, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of DayMen Management LLC to one hundred sixty (160) Class B1 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B2 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B3 Preferred Shares, one hundred sixty (160) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares.

Thereupon, now appears Mr [Frank Stolz-Page], pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Kevin A. Macdonald, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Kevin A. Macdonald to two hundred ten (210) Class B1 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B2 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B3 Preferred Shares, two hundred ten (210) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each and full payment in cash of the nominal value of such shares.

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Thomas Sandler, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Thomas Sandler to one hundred fifty-four (154) Class B1 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B2 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B3 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each and full payment in cash of the nominal value of such shares.

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Adam Levin, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Adam Levin to one hundred fifty-four (154) Class B1 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B2 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B3 Preferred Shares, one hundred fifty-four (154) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each and full payment in cash of the nominal value of such shares.

The remaining holders of the Class B Preferred Shares, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here above.

Shareholders participating	Holders of the Class B Preferred Shares
Votes in favor	10,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Proof of each of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Tenth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to approve the report of the Board of Directors for the purpose of article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, in connection with the resolutions set out below.

The holders of Common Shares RESOLVED to set the authorized share capital of the Company at one million euros (EUR 1,000,000.-).

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Eleventh resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to authorize the Board of Directors to issue the Class A Preferred Shares and Class B Preferred Shares at such times and on such terms as the Board of Directors may decide for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of this Meeting in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (unless such period is extended, amended or renewed by the general meeting of shareholders of the Company).

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Twelfth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to authorize the Board of Directors to suppress, waive or limit any preemptive subscription rights of shareholders of the Company in case of an issuance of shares by the Board of Directors, to the extent the Board of Directors deems such suppression, waiver or limitation advisable for any issuance of shares within the limits of the Company's authorized share capital.

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Thirteenth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand three hundred twenty euros and four eurocents (EUR 31,320.04) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) redeemable shares (the "Common Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A1 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A2 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A3 redeemable nonvoting preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"), four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class A4 redeemable non-voting preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares" and together with the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares and the Class A3 Preferred Shares, the "Class A Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B1 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B1 Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B2 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B2 Preferred Shares"), three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B3 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B3 Preferred Shares") and three thousand one hundred seventy-eight (3,178) class B4 redeemable non-voting preferred shares (the "Class B4 Preferred Shares" and together with the Class B1 Preferred Shares, the Class B2 Preferred Shares and the Class B3 Preferred Shares, the "Class B Preferred Shares") with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 For the purpose of these Articles, the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares are referred to as the "Preferred Shares". The Preferred Shares and the Common Shares are referred to as the "Shares". The holders of Class A Preferred Shares are referred to as the "Class A Preferred Shareholders", the holders of Class B Preferred Shares are referred to as the "Class B Preferred Shareholders" and the holders of Common Shares are referred to as the "Common Shareholders". The Class A Preferred Shareholders and the Class B Preferred Shareholders are referred to as the "Preferred Shareholders". The Preferred Shareholders and the Common Shareholders are hereafter referred to as the "Shareholders".

5.3 The authorised share capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-), to be divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A1 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A2 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A3 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A4 Preferred Shares and twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B1 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B2 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B3 Preferred Shares, twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B4 Preferred Shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01), with the same rights as the existing shares.

5.4 The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the publication date of this delegation of authority or the decision to renew such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase on one or more occasions the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised capital. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions for any such share capital increase and the issuance of new shares, more specifically (i) when the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be issued, (ii) the number of new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares to be issued, (iii) the subscription and payment formalities for the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares, (iv) whether the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be issued with or without an issue premium, and (v) whether the new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares are to be paid up in cash or in kind. When issuing new shares further to these powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or waive the pre-emptive (subscription) right of the existing shareholder(s).

5.5 After each such increase of the subscribed share capital, as described above, these Articles shall be amended accordingly.

5.6 The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or shareholder of the Company, the power to accept subscriptions and receive payments for new Class A Preferred Shares and/or Class B Preferred Shares issued further to the abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the share capital increase.

5.7 In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to Shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve (as defined below)."

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fourteenth resolution

The Class A Majority RESOLVED to approve the transfer of eight (8) class A1 preferred shares, eight (8) class A2 preferred shares, eight (8) class A3 preferred shares, and eight (8) class A4 preferred shares from Thomas R. Sandler to Kevin A. Macdonald.

Shareholders participating	Class A Majority
Votes in favor	18,912
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fifteenth resolution

The holders of Common Shares RESOLVED to empower and authorize each member of the Board of Directors, acting individually, to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolutions and to sign and execute any document in connection therewith.

Shareholders participating	Holders of Common Shares
Votes in favor	3,100,000
Votes against	0
Votes abstaining	0

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix août,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

A. STICHTING DAYMEN ACQUISITION, une fondation néerlandaise constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au I 097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200 et immatriculée auprès du registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 61680680 (le "Stichting");

B. GE CORPORATE FINANCE BANK SCA, LONDON BRANCH, une société à responsabilité limitée régie par les lois françaises, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 479 432 312, autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et soumise à la régulation de l'Autorité des Services Financiers (the Financial Services Authority), ayant son siège social à 8/10 Throgmorton Avenue, Londres EC2N 2DL GB, Royaume-Uni;

C. GE CAPITAL EQUITY INVESTMENTS, INC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06851, Etats-Unis d'Amérique;

D. BANK OF MONTREAL, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social à First Canadian Place, 100 King Street West, étage 21, Toronto, Ontario M5X 1A1, Canada;

E. GE CANADA FINANCE HOLDING COMPANY, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social à 123, Front Street West, Suite 1400, Toronto, Ontario M5J 2M2 Canada;

F. BOI-IF SERVICES No.5 COMPANY, une société régie par les lois de la république d'Irlande, ayant son siège social à Bank of Ireland, 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande;

G. WALNUT & VINE PROPERTIES II, LLC, une société régie par les lois de de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à James R. Hubbard, 38, Fountain Square Plaza, Md 10at 76, Cincinnati, OH 45263, Etats-Unis d'Amérique;

H. MGEC GLOBAL ASSETS 3 LTD, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à 22^{ème} étage, Sila Tower, Sowwah Square, PO Box 47553, Abou Dhabi, EAU;

I. AEA MIDDLE MARKET DEBT FUND II LP, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Two Stamford Plaza, 15th floor, 281 Tressor Boulevard, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique;

J. DAYMEN MANAGEMENT, LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, ayant son siège social à 200 Bellevue Parkway, Suite 210, Wilmington, Delaware 19809, Etats-Unis d'Amérique;

K. Mr. Thomas R. Sandler, né le 16 décembre 1946 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 896 Anaconda CT, Castle Rock CO 80108, Etats-Unis d'Amérique ("Administrateur 1");

L. Mr. Kevin A. Macdonald, né le 17 septembre 1960 à New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 90 Seaward Road, Wellesley MA 02481, Etats-Unis d'Amérique ("Administrateur 2");

M. Mr. Brian Unmacht, né le 14 février 1960 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 4402 Country Club Drive NE, Tacoma WA 98422, Etats-Unis d'Amérique ("Administrateur 3");

N. Mr. Adam Levin, né le 25 juin 1957 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2473 Ginger Wren RD, Cleveland OH 44124, Etats-Unis d'Amérique ("Administrateur 4" ensemble avec l'Administrateur 1, l'Administrateur 2 et l'Administrateur 3, les "Administrateurs");

(ensemble ci-après mentionnés comme les "Actionnaires")

tous ici représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu de quatorze (14) procurations sous seing privé données en date des 28 et 29 juillet 2015 ainsi qu'en date des 3, 4, 5, 6 et 7 août 2015, lesquelles resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Tous les Actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par l'envoi de convocations le 29 juillet 2015 indiquant l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée générale.

Les parties comparantes, représentées telles que mentionnées ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des actions émises par DayMen Acquisition S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191.381, suivant acte du notaire Maître Marc Loesch, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3546 du 25 novembre 2014 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, de résidence Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3883 du 15 décembre 2014.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-huit centimes d'euros (EUR 0,88) afin de de le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 31.290,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions rachetables (les "Actions Ordinaires"), quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A1 (les "Actions Préférentielles de Classe A1"), quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A2 (les "Actions Préférentielles de Classe A2"), quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A3 (les "Actions Préférentielles de Classe A3"), quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A4 (les "Actions Préférentielles de Classe A4" et ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe A1, les Actions Préférentielles de Classe A2, et les Actions Préférentielles de Classe A3, les "Actions Préférentielles de Classe A"), deux mille cinq cents (2.500) actions rachetables sans droit de vote de classe B1 (les "Actions Préférentielles de Classe B1"), deux mille cinq cents (2.500) actions rachetables sans droit de vote de classe B2 (les "Actions Préférentielles de Classe B2"), deux mille cinq cents (2.500) actions rachetables sans droit de vote de classe B3 (les "Actions Préférentielles de Classe B3"), et deux mille cinq cents (2.500) actions rachetables sans droit de vote de classe B4 (les "Actions Préférentielles de Classe B4" et ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe B1, les Actions Préférentielles de Classe B2, et les Actions Préférentielles de Classe B3, les "Actions Préférentielles de Classe B"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et douze centimes (EUR 31.289,12) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B1, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B2, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B3, et deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)

chacune par le rachat et l'annulation de quatre-vingt-huit (88) Actions Préférentielles de Classe A, proportionnellement à chacune des Actions Préférentielles de Classe A, toutes détenues par M. Brian Unmacht.

2. Racheter (i) 22 Actions Préférentielles de Classe A4, (ii) 22 Actions Préférentielles de Classe A3, (iii) 22 Actions Préférentielles de Classe A2, et (iv) 22 Actions Préférentielles de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Rachetées") détenues par Brian Unmacht à un prix total d'achat de quatre-vingt-huit centimes d'euros (EUR 0,88) correspondant à la juste valeur marchande desdites actions telle que définie par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") en date du 29 juillet 2015.

3. Annuler les Actions Rachetées afin de réduire le nombre d'Actions Préférentielles de Classe A de quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A4, à quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Accepter la renonciation des détenteurs existants d'Actions Préférentielles de Classe A d'exercer leur droit de sortir de la Société au prix de rachat et aux conditions offerts à Brian Unmacht et approuver le prix de rachat et les conditions offertes à Brian Unmacht. Par ailleurs, les détenteurs existants d'Actions Préférentielles de Classe A renoncent à leur droit à un traitement équitable entre les actionnaires dans la Société dans le contexte de cette sortie.

5. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 30,92), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et douze centimes (EUR 31.289,12), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B1, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B2, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B3, et deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente et un mille trois cent vingt euros et quatre centimes (EUR 31.320,04), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A4, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B1, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B2, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B3, et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6. Emettre quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe A1 à quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7. Accepter la souscription de quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par DayMen Management LLC par un apport en numéraire.

8. Accepter la renonciation des détenteurs existants d'Actions Préférentielles de Classe A à exercer leur droit préférentiel de souscription.

9. Emettre six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B1, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B2, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B3, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe B1 à trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B1, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B2, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B3, et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

10. Accepter la souscription de cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B1, cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B2, cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B3, cent soixante (160) Actions Préfé-

rentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par DayMen Management LLC par un apport en numéraire.

11. Accepter la souscription de deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B1, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B2, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B3, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par Kevin A. Macdonald par un apport en numéraire.

12. Accepter la souscription de cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B1, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B2, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B3, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par Thomas Sandler par un apport en numéraire.

13. Accepter la souscription de cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B1, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B2, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B3, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par Adam Levin par un apport en numéraire.

14. Accepter la renonciation des détenteurs existants d'Actions Préférentielles de Classe B à exercer leur droit préférentiel de souscription.

15. Approuver le rapport du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et fixer le capital social autorisé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

16. Autoriser le Conseil d'Administration à supprimer, enlever, ou limiter les droits de préemption (de souscription) des actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil d'Administration considère cette suppression, retrait ou limitation conseillée dans le cadre de l'émission ou des émissions d'actions dans la limite du capital social autorisé de la Société.

17. Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'intégrer les résolutions adoptées aux articles 1) à 16) et qui désormais se lira comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille trois cent vingt euros et quatre centimes (EUR 31.320,04) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions rachetables (les "Actions Ordinaires"), quatre mille huit-cent vingt-trois (4.823) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A1 (les "Actions Préférentielles de Classe A1"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A2 (les "Actions Préférentielles de Classe A2"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A3 (les "Actions Préférentielles de Classe A3"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A4 (les "Actions Préférentielles de Classe A4" et ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe A1, les Actions Préférentielles de Classe A2, et les Actions Préférentielles de Classe A3, les "Actions Préférentielles de Classe A"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B1 (les "Actions Préférentielles de Classe B1"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B2 (les "Actions Préférentielles de Classe B2"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B3 (les "Actions Préférentielles de Classe B3"), et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B4 (les "Actions Préférentielles de Classe B4" ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe B1, les Actions Préférentielles de Classe B2, et les Actions Préférentielles de Classe B3, les "Actions Préférentielles de Classe B") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Aux fins de ces Statuts, les Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B sont dénommées les "Actions Préférentielles". Les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont dénommées les "Actions". Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A sont dénommés les "Actionnaires Préférentiels de Classe A", les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B sont dénommés les "Actionnaires Préférentiels de Classe B" et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont dénommés les "Actionnaires Ordinaires". Les Actionnaires Préférentiels de Classe A et les Actionnaires Préférentiels de Classe B sont dénommés les "Actionnaires Préférentiels". Les Actionnaires Préférentiels et les Actionnaires Ordinaires sont dénommés les "Actionnaires".

5.3 Le capital social autorisé est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-), divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A1, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A2, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A3, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A4, et douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B1, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B2, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B3, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec les mêmes droits que les actions existantes.

5.4 L'Administrateur ou, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de la publication au Journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, de cette délégation d'autorité ou de la décision de renouveler cette délégation, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social souscrit et émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut déterminer les modalités et les conditions de toute augmentation de capital et émission de nouvelles actions, plus

spécifiquement (i) quand les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de Classe B seront émises, (ii) le nombre d'Actions Préférentielles de Classe A et/ou d'Actions Préférentielles de Classe B à émettre, (iii) la souscription et les formalités de paiement pour les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou des Actions Préférentielles de Classe B, (iv) si les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sont à émettre avec ou sans prime d'émission, et (v) si les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de Classe B doivent être payées en numéraire ou en nature. Quand des nouvelles actions sont émises en conséquence de ces pouvoirs, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou enlever le droit de préemption (de souscription) du ou des actionnaire(s) existant(s).

5.5 En conséquence de l'augmentation du capital social souscrit décrit ci-dessus, les Statuts devront faire l'objet d'une modification.

5.6 L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé, qui ne doit pas nécessairement être Administrateur ou actionnaire de la Société, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de classe B émises suite aux pouvoirs mentionnés précédemment, et de prendre toute mesure nécessaire pour modifier les présents articles conformément à l'augmentation du capital social.

5.7 En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capitaux non rémunéré par des titres (compte 115) pour chaque classe d'actions peut être mis en place. La Société peut utiliser le montant détenu dans le compte prime d'émission et/ou dans le compte 115 d'apport en capitaux (selon le cas), pour racheter ses actions, compenser des pertes nettes et distribuer des dividendes aux Actionnaires ou allouer les fonds à la Réserve Légale (comme définie ci-dessous).

18. Approuver le transfert de huit (8) Actions Préférentielles de Classe A1, huit (8) Actions Préférentielles de Classe A2, huit (8) Actions Préférentielles de Classe A3, huit (8) Actions Préférentielles de Classe A4 de Thomas R. Sandler à Kevin A. Macdonald par cinquante pour cent (50%) des Actionnaires excluant le Stichting et les Administrateurs (la "Majorité de Classe A").

19. Autoriser chaque membre du Conseil d'Administration, agissant individuellement, à accomplir et entreprendre les formalités nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions proposées et signer et exécuter tout document en relation avec lesdites résolutions incluant la mise à jour du registre d'actions de la Société.

20. Divers.

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé d'autoriser la réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-huit centimes d'euro (EUR 0,88) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 31.290,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A4, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B1, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B2, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B3, et deux mille cinq cent (2.500) Actions Préférentielles de Classe B4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et douze centimes (EUR 31.289,12) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B1, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B2, deux mille cinq cent (2.500) Actions Préférentielles de Classe B3, et deux mille cinq cent (2.500) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe A détenues par M. Brian Unmacht.

Actionnaires participants	Tous les Actionnaires
Votes favorables	3.129.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de racheter les Actions Rachetées détenues par Brian Unmacht à un prix total de rachat de quatre-vingt-huit centimes d'euros (EUR 0,88) correspondant à la juste valeur marchande desdites actions telle que déterminée par le Conseil d'Administration le 29 juillet 2015.

Actionnaires participants	Tous les Actionnaires
Votes favorables	3.129.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Le remboursement de Brian Unmacht ne peut avoir lieu que conformément aux droits des créanciers de la Société prévu par l'article 69 (3) de la Loi.

Aux fins du présent acte, Brian Unmacht ne sera plus qualifié d'Actionnaire dans les résolutions suivantes.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'annuler les Actions Rachetées afin de réduire le nombre d'Actions Préférentielles de Classe A de, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent cinquante (4.750) Actions Préférentielles de Classe A4, à quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Actionnaires participants	Tous les Actionnaires
Votes favorables	3.128.912
Votes défavorables	0
Abstention	0

Quatrième résolution

Les détenteurs restants des Actions Préférentielles de Classe A renoncent expressément à leur droit de sortir de la Société au prix de rachat et aux conditions offerts à Brian Unmacht et approuvent le prix de sortie et les conditions offertes à Brian Unmacht. Par conséquent, les détenteurs restants des Actions Préférentielles de Classe A renoncent à leur droit à être traité équitablement parmi les actionnaires de la Société dans le contexte de cette sortie.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A
Votes favorables	18.912
Votes défavorables	0
Abstention	0

Cinquième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 30,92), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et douze centimes (EUR 31.289,12), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) Actions Préférentielles de Classe A4, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B1, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B2, deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B3, et deux mille cinq cents (2.500) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, pour un montant de trente et un mille trois cent vingt euros et quatre centimes (EUR 31.320,04), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A4, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B1, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B2, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B3, et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Sixième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'émettre quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe A1 à quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Septième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la souscription de quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par DayMen Management LLC par un apport en numéraire d'un montant de trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 3,80).

Souscription/Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Frank Stolz-Page, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé et autorisé, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de DayMen Management LLC à quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A1, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A2, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A3, quatre-vingt-quinze (95) Actions Préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, payant l'intégralité en numéraire à la valeur nominale de ces actions.

Les détenteurs restants des Actions Préférentielles de Classe A, renoncent expressément à tout droit de souscription concernant les nouvelles actions émises et acceptent la souscription décrite ci-dessus.

Actionnaires participants	Détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A
Votes favorables	18.912
Votes défavorables	0
Abstention	0

La preuve de l'existence de la contribution a été donnée au notaire soussigné.

Huitième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'émettre six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B1, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B2, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B3, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre total d'Actions Préférentielles de Classe B1 à trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B1, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B2, trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B3, et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Neuvième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'accepter la souscription de six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B1, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B2, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B3, six cent soixante-dix-huit (678) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par une contribution en numéraire d'un montant de vingt-sept euros et douze centimes (EUR 27,12) comme suit:

Souscription / Paiement:

Est ensuite intervenu Monsieur Frank Stolz-Page, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé et autorisé de DayMen Management LLC, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de DayMen Management LLC à cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B1, cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B2, cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B3, cent soixante (160) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire la valeur nominale de ces actions.

Est ensuite intervenu Monsieur Frank Stolz-Page, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé et autorisé de Kevin A. MacDonald, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Kevin A. Macdonald à deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B1, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B2, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B3, deux cent dix (210) Actions Préférentielles de Classe B4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et payer intégralement par un apport en numéraire la valeur nominale de ces actions.

Est intervenu Monsieur Frank Stolz-Page, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé et autorisé de Thomas Sandler, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Thomas Sandler à cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B1, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B2, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B3, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et payer intégralement par un apport en numéraire la valeur nominale de ces actions.

Est intervenue Monsieur Frank Stolz-Page, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé et autorisé de Adam Levin, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Adam Levin à cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B1, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B2, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B3, cent cinquante-quatre (154) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et payer intégralement par un apport en numéraire la valeur nominale de ces actions.

Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe B restants, renoncent expressément à tout droit de souscription concernant les nouvelles actions émises et acceptent la souscription décrite ci-dessus.

Actionnaires participants

Détenteurs
des Actions
Préférentielles
de Classe B

Votes favorables	10.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

La preuve de l'existence de la contribution a été donnée au notaire soussigné.

Dixième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'approuver le rapport du Conseil d'Administration aux fins de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, relatif aux résolutions détaillées ci-dessous.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé de fixer le capital social autorisé de la Société à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Onzième résolution

Les détenteurs des Actions Ordinaires ont décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre les Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B aux conditions et à la période décidées par le Conseil d'Administration pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au journal officiel du Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de cette Assemblée (à moins que cette période ne soit étendue, modifiée ou renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société).

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Douzième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à supprimer, enlever ou limiter les droits de préemption (de souscription) des actionnaires de la Société dans le cas d'une émission d'actions par le Conseil d'Administration, dans la mesure où le Conseil d'Administration considère cette suppression, retrait ou limitation conseillée dans le cadre de l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Treizième résolution

Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société qui devra désormais être lu comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille trois cent vingt euros et quatre centimes (EUR 31.320,04) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions rachetables (les "Actions Ordinaires"), quatre mille huit-cent vingt-trois (4.823) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A1 (les "Actions Préférentielles de Classe A1"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A2 (les "Actions Préférentielles de Classe A2"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A3 (les "Actions Préférentielles de Classe A3"), quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) actions rachetables sans droit de vote de classe A4 (les "Actions Préférentielles de Classe A4" et ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe A1, les Actions Préférentielles de Classe A2, et les Actions Préférentielles de Classe A3, les "Actions Préférentielles de Classe A"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B1 (les "Actions Préférentielles de Classe B1"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B2 (les "Actions Préférentielles de Classe B2"), trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B3 (les "Actions Préférentielles de Classe B3"), et trois mille cent soixante-dix-huit (3.178) actions préférentielles rachetables sans droit de vote B4 (les "Actions Préférentielles de Classe B4" ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe B1, les Actions Préférentielles de Classe B2, et les Actions Préférentielles de Classe B3, les "Actions Préférentielles de Classe B") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Aux fins de ces Statuts, les Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B sont dénommées les "Actions Préférentielles". Les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont dénommées les "Actions". Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A sont dénommés les "Actionnaires Préférentiels de Classe A", les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B sont dénommés les "Actionnaires Préférentiels de Classe B" et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont dénommés les "Actionnaires Ordinaires". Les Actionnaires Préférentiels de Classe A et les Actionnaires Préférentiels de Classe B sont dénommés les

"Actionnaires Préférentiels". Les Actionnaires Préférentiels et les Actionnaires Ordinaires sont dénommés les "Actionnaires".

5.3 Le capital social autorisé est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-), divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A1, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A2, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A3, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe A4, et douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B1, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B2, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B3, douze millions cinq cent mille (12.500.000) Actions Préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec les mêmes droits que les actions existantes.

5.4 L'Administrateur ou, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de la publication au Journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, de cette délégation d'autorité ou de la décision de renouveler cette délégation, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social souscrit et émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut déterminer les modalités et les conditions de toute augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions, plus

spécifiquement (i) quand les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de Classe B seront à émettre, (ii) le nombre d'Actions Préférentielles de Classe A et/ou d'Actions Préférentielles de Classe B à émettre, (iii) la souscription et les formalités de paiement pour les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou des Actions Préférentielles de Classe B, (iv) si les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les nouvelles Actions Préférentielles de Classe B sont à émettre avec ou sans prime d'émission, et (v) si les nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de Classe B doivent être payées en numéraire ou en nature. Quand des nouvelles actions sont émises en conséquence de ces pouvoirs, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou enlever le droit de préemption (de souscription) du ou des actionnaire(s) existant(s).

5.5 En conséquence de l'augmentation du capital social souscrit décrit ci-dessus, les Statuts devront faire l'objet d'une modification.

5.6 L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé, qui ne doit pas nécessairement être Administrateur ou actionnaire de la Société, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des nouvelles Actions Préférentielles de Classe A et/ou les Actions Préférentielles de Classe B émises suite aux pouvoirs mentionnés précédemment, et de prendre toutes mesures nécessaires pour modifier les présents articles conformément à l'augmentation du capital social.

5.7 En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capitaux non rémunéré par des titres (compte 115) pour chaque classe d'actions peut être mis en place. La Société peut utiliser le montant détenu dans le compte prime d'émission et/ou dans le compte 115 d'apport en capitaux (selon le cas), pour racheter ses actions, compenser des pertes nettes et distribuer des dividendes aux Actionnaires ou allouer les fonds à la Réserve Légale (comme définie ci-dessous).

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Quatorzième résolution

La Majorité de la Classe A a décidé d'approuver le transfert de huit (8) Actions Préférentielles de Classe A1, huit (8) Actions Préférentielles de Classe A2, huit (8) Actions Préférentielles de Classe A3, et huit (8) Actions Préférentielles de Classe A4 de Thomas R. Sandler à Kevin A. Macdonald.

Actionnaires participants	Majorité de la Classe A
Votes favorables	18.912
Votes défavorables	0
Abstention	0

Quinzième résolution

Les détenteurs des Actions Ordinaires ont décidé de donner pouvoir et d'autoriser chaque membre du Conseil d'Administration, agissant individuellement, afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédentes et de signer et exécuter tout document y afférent.

Actionnaires participants	Détenteurs d'Actions Ordinaires
Votes favorables	3.100.000
Votes défavorables	0
Abstention	0

Evaluation des frais

Les frais, dépenses honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 12 août 2015. GAC/2015/7013. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155341/1043.

(150171302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Brasco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155268/10.

(150171061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155269/10.

(150171363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

Procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015

Un mandataire

Référence de publication: 2015155271/11.

(150171098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Letsatsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.419.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 août 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 24 août 2015:

Monsieur Shenglin Li, avec adresse professionnelle au 95 Grayston Drive, Sandton, F2, 2196 Johannesburg, Afrique du Sud.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 24 août 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yuexing Wang, né le 19 décembre 1974 à Shandong, Chine, avec adresse au 26 Centre Road Morningside, Unit 26 Duo Via Central Complex, 2196 Johannesburg, Afrique du Sud.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Feng Song, Gérant A
- Monsieur Yuexing Wang, Gérant A
- Monsieur Man Chung Charles Yeung, Gérant B
- Monsieur Sébastien Rimlinger, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015156250/23.

(150171924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

**Casual Dining Group, Société en Commandite par Actions,
(anc. Tragus Lux Holdings).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015155272/13.

(150171309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Centre d'Esthétique Carmen WOLLMERING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 13, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155273/10.

(150170912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Nova I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155276/9.

(150171406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Golelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.427.950,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.836.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Pamela Valasuo en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la nomination de Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152622, en tant que gérant de catégorie B la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la nomination de Elisabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152587, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015155428/22.

(150171089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Nova II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 124.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155277/9.

(150171407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155278/9.

(150171396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Poppy II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155279/9.

(150171399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.147.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

EXTRAIT

By resolution taken on 25 June 2015, the members of the Company resolved to:

- appoint Mrs. Alexandra Waite, born on 24 July 1974 in Kingston upon Thames (United Kingdom), residing professionally at the Vertigo Building, Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time,

- appoint Mrs. Amanda O'Brien, born on 3 February 1976 in Dublin (Ireland), residing professionally at the Vertigo Building, Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Suit la version française du texte qui précède:

Par résolution en date du 25 juin 2015, les associés de la Société décident de:

- nommer Madame Alexandra Waite, née le 24 juillet 1974 à Kingston upon Thames (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à the Vertigo Building, Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

- nommer Madame Amanda O'Brien, née le 3 février 1976 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle à the Vertigo Building, Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérante de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015156136/27.

(150171887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155280/9.

(150171400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Poppy IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155281/9.

(150171401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Poppy V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155282/9.

(150171402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immobilière Cité Judiciaire 2025 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 82.742.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises par écrit en date du 3 mai 2013

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société IMMOBILIERE CITE JUDICIAIRE 2025 S.à r.l. du 3 mai 2013 que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. «L'Associé Unique constatant que les mandats des quatre membres du conseil d'administration de la Société sont arrivés à échéance au jour de l'assemblée générale annuelle de 2013 et que Monsieur Germain SCHULLER, ne présente plus sa candidature pour un renouvellement de son mandat, décide de renouveler les mandats des trois autres administrateurs et ainsi de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Frank WAGENER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015;

- Monsieur Georges RASSEL, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015;

- Monsieur Benoit GREINER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L- 1122 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015.»

2. «L'Associé constate que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Gaby WEILER a pris fin le jour de de l'assemblée générale annuelle de la société de 2013 et décide de reconduire son mandat.»

3. «L'associé unique nomme Madame Gabrielle WEILER demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de la Société à tenir en 2015.»

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2015156191/27.

(150171999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Charterhouse Poppy VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155283/9.

(150171405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Charterhouse Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155284/9.

(150171408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

**Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.549.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of September,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stichting Alcentra EDL II (Levered), a fondation established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of Chamber of Commerce under number 63954966,

duly represented by Ms Edilaine Judge, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party is the sole shareholder of Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at, 51, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 197.549, having a share capital of EUR 12,500.- and incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 June 2015, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 3 August 2015, number 1964 (the "Company").

The appearing party requested the notary to state the following:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1) Change of denomination of the Company from "Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l." into "Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

2) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

Then the sole shareholder takes unanimously the following resolutions and requested the undersigned notary to record as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company hereby resolves to change the denomination of the Company from “Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l.” into “Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l.” and hereby resolves to subsequently amend article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Extraordinary General Meeting, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on the request of the proxyholder of the represented shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the represented shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting Alcentra EDL II (Levered), une fondation établie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, Les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 63954966,

dûment représenté par Edilaine Judge, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé luidélivrée.

Ladite partie comparante agit en sa qualité d'associé unique de Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au , 51, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.546, et dont le capital social s'élève à EUR 12.500,-, constituée conformément à un acte notarié de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, daté du 5 juin 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1964 du 3 août 2015 (la «Société»).

La partie comparante demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la Société de "Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l." en "Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l." et modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

2) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de ses parts sociales sont indiqués sur une liste de présence; que cette liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La procuration de l'associé représenté, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante, restera également annexée au présent acte.

L'associé unique adopte ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes et demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Unique résolution

L'associé unique de la Société décide de changer la dénomination de la Société de de "Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l." en "Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l." de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire et de l'associé représenté, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de l'associé représenté a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. JUDGE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15114. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155285/114.

(150170718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.549.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1135 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155286/9.

(150170776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Calcipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 22.611.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CALCIPAR S.A. tenue le 15 juin 2015 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Rodolphe Collinet, né le 7 juillet 1962 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, 18 Fossroule, en qualité d'Administrateur-Délégué de la Société; ce mandat arrivant à échéance avec son mandat d'Administrateur.

La Société est engagée par la signature individuelle du Délégué du Conseil conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts;

- le Conseil d'Administration décide de nommer le Baron Dominique Collinet à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

- le Conseil d'Administration confirme que Monsieur Rodolphe Collinet demeure 18 Fossroule, B- 4520 Wanze.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015156003/21.

(150172485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Collage Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Collage MidCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155287/11.

(150171200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Colt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155288/9.

(150170877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Consualia Dva S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.031.000,00.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 161.630.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenue en date du 28 Août 2015

Le siège social de la Société est transféré au 1, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155290/15.

(150171485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 16 septembre 2015, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour IREIRE Industrial Holdings 1
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015155507/19.

(150170736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Consualia Odin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.131.000,00.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 161.632.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenue en date du 28 Août 2015:

Le siège social de la Société est transféré au 1, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015155291/14.

(150171495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155292/11.

(150171388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Jula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 115.187.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 septembre 2015.

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Monsieur Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE, de Madame Sylvie IRRTHUM, née 18 décembre 1965 à Differdange, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE, de Monsieur Paul MULLER, né 1^{er} juillet 1934 à Reuland, demeurant 20, rue CM. Spoo à L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE, sont arrivés à échéance et décide de les renouveler pour une durée de 2 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur-délégué Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de 2 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV S.à r.l. dans sa fonction de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015156810/29.

(150172802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Calico Immobilière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.251.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 14.09.2015 de la société CALICO IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

Nomination de Monsieur Gerard REIS, demeurant 14, rue des Maraîchers, L-2124 LUXEMBOURG comme "Commissaire à la Liquidation".

Luxembourg, le 14.09.2015.

CALICO IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2015155295/13.

(150171538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Calimar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 117.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015155296/10.

(150170908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Camping SIMMERSCHMELZ II S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8363 Simmem, 1, Simmerschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155297/9.

(150171035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Simar Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.261.

Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Simar Overseas Sàrl. qui s'est prise à Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich le 15 septembre 2015.

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée Monsieur Géo Atallah, né le 7 juillet 1967 à Beyrouth, Liban et résident professionnellement au 9 rue Lincoln 75008, Paris, France, nouveau gérant en remplacement de Monsieur Sabrie Soualmia.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Francesca DOCCHIO, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;
- Tommaso BALESTRINI, résident à Piazza de Meis Camillo,2, Milan, Italie

- Géo ATALLAH, résident professionnellement au 9 rue Lincoln 75008, Paris, France.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2015155770/22.

(150171558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Capa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 191.512.

L'an deux mille quinze, le seize septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAPA S.A. SPF», une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 191512, constituée suivant acte décidant entre autres de transférer le siège social de l'étranger vers le Grand-Duché de Luxembourg, acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3607 du 28 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Steve GOUVEA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "READ S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45.083.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BELLI, GOUVEA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/09/2015. Relation: EAC/2015/21328. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155298/59.

(150170751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Capivent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

Yves Van Renterghem / Hervé Van Renterghem / Tom Schiltz

Les administrateurs

Référence de publication: 2015155299/12.

(150171104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Société de Gestion Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 87.205.

L'an deux mille quinze, le seize septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen,

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1088 du 16 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.205.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à L-8094 Bertrange, 63, Rue de Strassen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange. ».

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: 2231, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155797/37.

(150171518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Four Sixteen Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155418/10.

(150170859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

TVG Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

Extrait du procès-verbal par voie circulaire des résolutions du conseil d'administration tenu le 1^{er} septembre 2015

Résolutions:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

2. L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155830/15.

(150170812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

TVH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.999.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155831/10.

(150170879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.
